

**Subventions aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique
dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Première répartition
au titre de l'année 2007**

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale prend le relais du Contrat de Ville qui s'est terminé fin 2006. Le volet accès à l'emploi de ce nouveau dispositif reprend les modalités d'interventions financières de la Ville auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et les associations locales tournées vers l'emploi.

Cette délibération concerne un premier versement aux Structures d'Insertion (SIAE) uniquement. Chacune d'elle recevra un acompte calculé sur la base de 50 % de la somme versée en 2006, selon le tableau ci-après :

Structures	Subvention 2006	Acompte 2007
Alternatives Chantiers	14 100 €	7 050 €
Aqua Vert	5 640 €	2 820 €
Syneco	8 500 €	4 250 €
Jardins de Cocagne	11 500 €	5 750 €
Intermed	31 800 €	15 900 €
BTT	48 600 €	24 300 €
Blanchisserie du Refuge	8 000 €	4 000 €
BTS Blanchisserie	11 800 €	5 900 €
Chantiers Insertion Comité de Quartier Saint-Ferjeux	3 400 €	1 700 €
Total	143 340 €	71 670 €

En cas d'accord, la dépense totale de 71 670 € sera prélevée au chapitre 65.523/6574 CS 30200.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la répartition et le versement de ces acomptes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme CASENOVE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.